



Paris, le 6 décembre 2024

POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

À la fin du mois de février 2024 dernier, je vous ai sollicité pour participer à l'enquête publique concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Paris. En effet, les locaux du 4 rue Corot faisaient l'objet d'un pastillage LS 100-100, qui nous aurait contraint d'affecter au logement social toute augmentation de surface si des travaux importants étaient engagés. Ainsi, par exemple, si on construisait un étage de plus à l'immeuble, aucune surface supplémentaire n'aurait pu être affectée aux activités paroissiales et associatives.

Vous avez été nombreux à répondre à mon appel et à envoyer vos contributions et je vous en remercie chaleureusement.

Dans les échanges que nous, paroisse et diocèse de Paris, avons eus avec la mairie du XVIème arrondissement et la Ville de Paris, elles ont participé à mettre en lumière la vocation de ces locaux et leur importance pour la vie de notre quartier et de notre paroisse, tant et si bien qu'ils ne sont plus pastillés. Cette décision validée par un vote lors du dernier conseil de la Ville de Paris est évidemment un soulagement puisqu'il permet à Notre Dame d'Auteuil de conserver la capacité à faire évoluer ses bâtiments et je suis heureux de l'issue des démarches qui ont été entreprises.

Je remercie tous ceux, paroissiens et élus, qui se sont mobilisés pour permettre cette décision.

« Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage. »

Père Antoine Devienne
Curé de Notre Dame d'Auteuil